

Accompagnement du guide « Vigilance attentats : les bons réflexes »



Comment fonctionne le plan VIGIPIRATE ?



- L'évaluation de la menace est faite par les services spécialisés de renseignement.
- La décision de la posture est prise par le Premier ministre, en liaison avec le Président de la République.



La sécurité des élèves et des personnels

Niveau
actuel

Jaune :
Accentuer la
vigilance

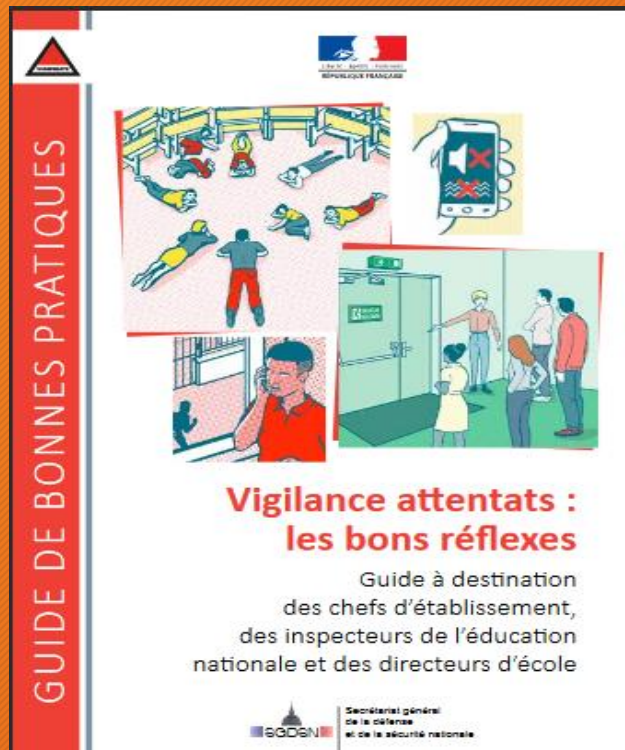
Orange :
Prévenir une
action terroriste

Rouge :
Prévenir des
attentats graves

Ecarlate :
Prévenir des
attentats
majeurs



Les premiers secteurs concernés sont les établissements recevant du public (ERP) et plus particulièrement les établissements scolaires (premier et second degrés).



Suite aux attentats du 13 novembre 2015, le secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale (SGDSN) a réalisé des guides sectoriels afin de diminuer notre vulnérabilité face aux actes terroristes.

RAPPEL DES MESURES A METTRE EN OEUVRE depuis le 26 novembre 2015.



- L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- Un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systematiquement demandée ;
- Chaque établissement scolaire réalise des exercices de sécurité (évacuation incendie et mise à l'abri ou confinement - PPMS) ;

Rôle du directeur/ la directrice et de l'ensemble des enseignants

RAPPEL DES MESURES A METTRE EN OEUVRE depuis le 26 novembre 2015.

- Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.
- Il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.
- Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect.



Relations avec
les parents et
la collectivité

RAPPEL DES MESURES A METTRE EN OEUVRE depuis le 26 novembre 2015.



- Les écoles et les établissements peuvent assouplir leurs horaires d'entrées et de sorties pour mieux contrôler les flux d'élèves. Il est nécessaire d'éviter que les élèves attendent l'ouverture des portes de l'établissement sur la voie publique.
- Chaque école et chaque établissement doit vérifier l'efficacité et la connaissance par l'ensemble des personnels et des représentants de parents d'élèves présents en conseil d'école et conseil d'administration de son plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui peut être à l'occasion remis à jour, ainsi que des mesures spécifiques à prendre en cas d'intrusion.

En conseil
d'école

Les risques identifiés et présents dans vos PPMS

Pour connaître les risques de la commune, se procurer le DDRM (Document Départemental des Risques Majeurs) et le DICRIM (Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs) ou se rendre sur le site : www.prim.net



a

soyez vigilants



b

informez-vous



c

inondation



d

submersion marine



e

aval d'un barrage d'une digue



f

signalétique refuge



g

repère plus hautes eaux connues



h

glissements de terrain



i

cavités souterraines marnières



j

plan séisme



k

sismicité



l

activité volcanique



m

unité nucléaire



n

activités industrielles



o

stockage souterrain



p

conduites fixes de matières dangereuses



q

signalétique abri



r

tempêtes fréquentes



s

cyclone



t

avalanche chute abondante de neige



u

feux de forêt



v

mouvements de terrain liés à la sécheresse



w

transport de marchandises dangereuses



x

anciennes munitions



INTRUSION
/
ATTENTAT

Risques
communs à
tous

Risques
possibles
dans le
département



Un nouveau guide à indexer à vos PPMS : « VIGILANCE ATTENTATS : LES BONS REFLEXES »



Ce guide du SGDSN complète, par des consignes précises, la fiche « attentat ou intrusion extérieure » mise à disposition des équipes dans le guide d'accompagnement des PPMS

Un dispositif inscrit dans le cadre plus général de la mise en place du PPMS.

Il s'agit essentiellement de sensibiliser les adultes aux différentes dispositions à mettre en oeuvre en cas d'alerte



Le PPMS fait l'objet de deux exercices annuels

LES PRECAUTIONS DE DEPLOIEMENT DU GUIDE DANS LE PREMIER DEGRE

Dans chaque circonscription :

Envoi par mail du guide aux directeurs d'école à l'issue des réunions de présentation;

Les inspections transmettent le guide aux municipalités de leur circonscription par courriel accompagné d'un courrier leur précisant qu'il est essentiel d'associer à cette démarche le directeur d'école et les personnels non enseignants.



Présentation du guide aux directrices / directeurs

Diffusion du guide aux collectivités

Ces mesures de sûreté (Vigilance attentats, PPMS) doivent être connues de tous, coordonnées entre temps scolaire et périscolaire et donner lieu à un groupe de travail local.

CONDITIONS DE DEPLOIEMENT DU GUIDE DANS LE PREMIER DEGRE

Dans chaque école :

1) **Afin fin mai**, réunir un groupe de travail local pour adapter la démarche de sensibilisation au contexte de chaque école et à l'âge des élèves.

Groupe local :
Directeur d'école,
enseignants,
personnels
périscolaires,
représentants de la
collectivité et
référent sûreté.

2) **Avant le conseil d'école du 3ème trimestre**, le conseil des maîtres proposera une démarche de sensibilisation pour mieux faire face à ce type d'attaque. Cette sensibilisation doit prendre en compte les caractéristiques des élèves du cycle 1 au cycle 3.

Prendre des
précautions avec les
élèves .

3) **Lors du conseil d'école du 3ème trimestre**, le guide devra faire l'objet d'une présentation par le directeur, à partir de celle réalisée par l'IEN, afin que l'ensemble des représentants de la communauté éducative soit sensibilisé à la démarche et aux objectifs visés.

Sensibilisation de
tous les adultes.

4) **Avant la fin de l'année**, intégration du guide au PPMS de l'école.

Prendre en compte le
guide dans le dossier
PPMS de l'école.

CONDITIONS DE DEPLOIEMENT DU GUIDE DANS LE PREMIER DEGRE



- Il est impératif de se faire aider par le référent police-gendarmerie du secteur ;

Prendre contact avec le commandant de la communauté de brigade ou le responsable de la police.

- Le guide doit être intégré dans le PPMS et faire l'objet d'un entraînement spécifique des équipes adapté aux caractéristiques des publics scolaires. Dans la mesure du possible, les personnels gérant les temps périscolaires doivent y être associés.

Un
entraînement
des équipes.

« UN ENJEU : SE PREPARER ET REAGIR »

Anticiper une attaque éventuelle

- Développer les partenariats en fonction des contextes locaux ;
- Comprendre les rôles et les responsabilités respectifs ;
- Etablir les consignes élèves, personnels ;
- Informer la communauté éducative sur les conduites à tenir ;
- S'assurer que les procédures retenues soient connues des personnels concernés ;
- S'assurer que les processus mis en place soient maîtrisés.
- Scénariser et planifier les exercices



EQUIPES
D'ADULTES



« UN ENJEU : SE PREPARER ET REAGIR »



Adopter les bons réflexes dans l'urgence de la crise : protéger

- Prendre en compte la menace ;
- Mettre en place la procédure spécifique – s'échapper à défaut se barricader ;
- Donner l'alerte ;
- Gérer l'évènement avec les services et partenaires de sécurité intérieure, police ou gendarmerie ;
- Protéger l'établissement.



Compétences à développer pour les élèves

Comment se préparer	C1	C2	C3
Connaître la configuration de son établissement : agencement des bâtiments, aménagement des espaces, cheminements et issues de secours.	x	x	x
Savoir auprès de qui signaler les comportements et situations inhabituels.	x	x	x
Connaître les moyens d'alerte propres à l'établissement (signal spécifique intrusion).	x	x	x
Identifier les lieux de confinement et où se cacher éventuellement.		x	x
Identifier le mobilier utile pour se barricader et se protéger (tables, armoires, etc.).		x	x
Connaître son environnement extérieur : emprise du site, voisinage.		x	x
Développer sa vigilance	C1	C2	C3
Identifier les acteurs de l'établissement pour mieux repérer d'éventuels inconnus.	x	x	x
Détecter et signaler les comportements et les situations inhabituels.		x	x

Veiller à ne pas provoquer des réactions anxiogènes dans la communauté éducative

En résumé :

Ce qui est attendu :

- Prendre en compte le guide « Vigilance attentats : les bons réflexes » dans le PPMS de chaque école.
 - Respecter le calendrier défini.
 - Coordonner la réflexion et l'action entre le scolaire et le péri scolaire.
 - Acquérir les bons réflexes pour les adultes.
 - Faire acquérir les compétences aux élèves.
- Eviter les éléments anxiogènes pour tous.

Exercice PPMS :

Un 2^{ème} exercice PPMS doit être mis en œuvre avant la fin de l'année dont la date sera communiquée aux parents d'élèves et aux différents partenaires.

Attention : Si le choix de ce 2^{ème} exercice se porte sur le **risque « Intrusion / Attentats »**, alors :

- 1) La procédure doit être respectée (calendrier, réflexion...)
- 2) Les adultes maîtrisent le scénario qui n'est pas communiqué aux élèves et aux parents.

TEXTES DE REFERENCES

- **Protection des espaces scolaires**
- Bulletin officiel du 24 décembre 2015 - Instruction du 22 décembre 2015 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Intérieur
- **Mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015**
- Bulletin officiel du 26 novembre 2015 - Circulaire n°2015-206 du 25 novembre 2015 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Intérieur
- **Mesures de sécurité applicables dans les établissements d'Enseignement supérieur et de la Recherche après les attentats du 13 novembre 2015**
- Bulletin officiel du 7 décembre 2015 - Circulaire n°2015-211 du 4 décembre 2015 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Intérieur
- **Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs**
- Bulletin officiel du 26 novembre 2015 - Circulaire n°2015-205 du 25 novembre 2015 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

